

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 5 AVRIL 2023 A 18H30

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 23 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

**PRESENTS** : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES.

**POUVOIRS DE VOTE** : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN à M. Maurice LEBOUTET, Mme Lisa RODRIGUES à M. Florian CAMPOURCY.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Isabelle GAUD.

- Le procès-verbal du Conseil municipal du 6 mars 2023 est adopté à l'unanimité.
- Le Maire donne lecture à l'assemblée des devis signés depuis le 14 mars 2023.

**Communication de l'état présentant les indemnités de fonctions des élus municipaux.**

Le Maire explique à l'assemblée que la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a instauré l'obligation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, qu'un état des indemnités des élus municipaux soit présenté au Conseil municipal avant le vote du budget.

**Vote des taux d'imposition.**

Le Maire remercie sincèrement les deux collaboratrices présentes et Zohra ANTARI qui ont beaucoup travaillé pour confectionner le budget présenté lors de cette séance.

Zohra ANTARI propose au Conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition de 1 %, à savoir :

- 36,98 % pour la taxe foncière sur le foncier bâti,
- 66,18% pour la taxe foncière sur le foncier non bâti,
- 9,48 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants.

Elle indique que les bases ont été revalorisées de 7,1 % par l'Etat.

Elle explique que les budgets ont été très impactés par la crise du COVID puis par la guerre en Ukraine. Elle dit que de nombreuses dépenses ont beaucoup augmenté, notamment celles concernant l'électricité, le gaz, les carburants mais également les fournitures, les primes d'assurance, la contribution au SDIS...

Elle rappelle que les impôts n'ont pas été augmentés depuis 2018, et qu'1 % d'augmentation représente environ 12 000 € à répartir sur presque 1 200 foyers imposables.

Pierre COLOMBET acte le relèvement des bases par l'Etat et dit que grâce à cela la Commune bénéficie d'une augmentation des recettes. Il demande si l'augmentation de 1 % rapporte 12 000 € à la Commune.

Le Maire lui répond que oui.

Il poursuit en disant qu'il a du mal à voter les taux avant d'avoir examiné le budget, il demande s'il est possible d'inverser les délibérations ?

Le Maire lui répond que si les taux ne sont pas votés avant, le budget ne sera pas équilibré.

Zohra ANTARI rappelle que le projet de budget a été transmis à tous les membres du Conseil municipal.

Christian SANSONNET prend acte également de l'augmentation des taux de 1 % mais se dit gêné par la référence à 2018. Il dit qu'effectivement cela fait 5 ans que les taux n'ont pas augmenté parce qu'il n'y avait pas de nécessités particulières. Il se dit gêné parce que la Commune possède un autofinancement de plus de 600 000 €, il demande aux membres du Conseil de se renseigner pour savoir si d'autres communes de 2 600 habitants ont une trésorerie aussi saine ? Il dit qu'1 % cela peut paraître peu mais que dans le contexte actuel où les gens sont pressurisés, on rajoute quelque chose qui n'est pas indispensable et que c'est double peine pour le contribuable : 7,1 % d'augmentation des bases par l'Etat et 1 % par la Commune. Il répète que cette augmentation ne se justifie pas financièrement et comptablement parlant. Il demande à l'assemblée de se mettre à la place des administrés qui savent que les finances de la Commune sont excellentes. Il termine en disant que c'est incompréhensible car il y a déjà l'augmentation des bases fiscales et un excédent de 600 000 €, et que le seul argument concernant la non-augmentation depuis 2018 est irrecevable.

Maud TERRACOL lui répond que Zohra ANTARI a bien expliqué l'augmentation des charges et que l'augmentation des taux d'imposition est très inférieure à l'augmentation des charges que la Commune va devoir supporter.

Christian SANSONNET dit qu'il est bien d'accord avec l'augmentation des charges mais dit que les pouvoirs publics ont augmenté les bases en fonction de l'inflation pour tenir compte de ces différentes augmentations. Il dit qu'il y a également des dépenses qu'il faudrait diminuer car elles ne sont pas indispensables.

Le Maire lui demande lesquelles ?

Christian SANSONNET dit qu'il pense aux fêtes et cérémonies.

Le Maire lui répond qu'ils ont été élus pour gérer la Commune.

Christian SANSONNET lui répond que les opposants ont le droit de donner leur point de vue. Il évoque les illuminations festives comme piste d'économie.

Le Maire lui répond que très peu de communes ont supprimé les illuminations festives, et que ce serait une double peine de les supprimer.

Zohra ANTARI rebondit sur les propos de Christian SANSONNET qui dit que les administrés sont pressurés, et elle dit que concernant les illuminations festives, c'est un moment de convivialité dont les gens ont besoin. Elle pense que les bosmiauds préfèrent peut-être payer 10 € de plus et profiter des illuminations de Noël.

Marie-France TALLANDIER évoque aussi le filet dans le parc de la mairie qui sert aux différentes manifestations culturelles.

Florian CAMPOURCY intervient pour dire qu'il s'attaque à ces dépenses car il n'a rien d'autre à dire, et que l'équipe actuelle est au travail et réalise de nombreux travaux.

Christian SANSONNET dit qu'il ne sous-estime pas la compétence de l'équipe actuelle, mais répète que cette augmentation n'est pas une nécessité, vu la bonne santé financière de la Commune et il félicite les personnes qui gèrent.

La délibération est adoptée à la majorité de 20 voix pour et 3 voix contre (Pierre COLOMBET, Alexandra MALISSEN, Christian SANSONNET).

#### **Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Commune.**

Le document ainsi que la note de présentation sont disponibles sur le site internet de la Mairie.

Zohra ANTARI présente à l'assemblée le projet de budget examiné par la Commission des Finances le 28 mars dernier.

Elle insiste sur les points suivants :

- La dotation globale de fonctionnement qui a baissé de plus de 77 % depuis 2013,
- L'augmentation de 56 % pour l'électricité et le gaz,
- L'augmentation de 15 % pour l'achat des denrées alimentaires,
- Le maintien des 41 € par enfant de l'école maternelle et des 47,30 € par enfant de l'école élémentaire,
- L'augmentation de 10 % pour les sorties scolaires des écoles et le transport des élèves au gymnase ou à la piscine,
- Une augmentation de 7,5 % pour la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Le maintien des subventions aux associations.

La délibération est adoptée à la majorité de 20 voix pour et 3 abstentions (Pierre COLOMBET, Alexandra MALISSEN, Christian SANSONNET).

#### **Vote des subventions.**

Zohra ANTARI explique que la Commission des finances propose d'ouvrir une somme de 9 250 € à l'article 6574 « Subventions aux associations ».

Elle précise que 1 500 € sont accordés à l'école élémentaire pour le séjour de découverte des CM2 (50 € / élève) et indique que la Commission « Vie associative » dispose de 7 650 € à attribuer aux différentes associations communales.

Elle rappelle qu'une somme de 100 € a été attribuée lors du dernier conseil municipal à un judoka défendant les couleurs de la Commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Loyer des locaux destinés aux kinésithérapeutes.**

Le Maire explique au Conseil municipal que les travaux d'extension du cabinet paramédical doivent s'achever en juin 2023, et qu'il est nécessaire de fixer le montant du loyer dû au titre de ces nouveaux locaux.

En prenant comme base les loyers payés par les professionnels de santé du cabinet paramédical actuel, il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant du loyer pour les locaux destinés aux kinésithérapeutes à 1 400 € TTC par mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Création de deux postes d'adjoint technique territorial.**

Rapporteur M. LEBOUTET

Le Maire explique que le contrat aidé de l'agent affecté aux écoles arrive à son terme le 30 juin prochain.

Il dit que le recrutement de cet agent a permis de libérer un agent titulaire permettant d'assurer un renfort pour la garderie élémentaire le matin, et d'assurer le remplacement d'agents indisponibles. Le fonctionnement actuel des écoles rend indispensable la création d'un poste d'adjoint technique à raison de 28 heures hebdomadaires.

D'autre part, il indique qu'un agent contractuel a été recruté aux services techniques suite au départ à la retraite d'un collaborateur en septembre dernier. Le contrat de cet agent a été conclu pour une durée de six mois et arrive donc à échéance le 30 juin 2023.

Il propose au Conseil municipal de créer deux postes d'adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 l'un à temps complet et l'autre à temps non complet à raison de 28/35<sup>ème</sup>.

Sophie BAZO souligne l'importance de sécuriser ces postes, dans un contexte où il est très difficile de recruter, et que cette démarche de création de poste afin de stagiairiser puis titulariser les agents est indispensable pour stabiliser les équipes.

Le Maire signale que les effectifs aux écoles/restaurant scolaire sont hyper tendus, et qu'il faudra s'interroger sur l'éventualité de conclure de nouveau un contrat aidé.

Christian SANSONNET constate que le nombre d'habitants est stable et demande si c'est l'absentéisme qui justifie ces tensions ?

Sophie BAZO confirme qu'il s'agit de difficultés liées à l'absentéisme des agents en poste.

Le Maire explique que suite au COVID, l'absentéisme s'est accru. Il rappelle que la Commune assure un service minimum d'accueil à chaque grève des enseignants, et que les élèves ont donc toujours été accueillis à l'école et ont pu bénéficier de la garderie et du restaurant scolaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Signature d'une convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre Départemental de Gestion.**

Le Maire passe la parole à la directrice générale des services qui explique à l'assemblée que diverses lois intègrent l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire (MPO) en matière de litiges de la fonction publique, et que cela est devenue une compétence obligatoire des centres départementaux de gestion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Elle explique en quoi consiste la médiation, quels sont les avantages d'une telle procédure et quels sont les actes concernés.

Elle indique qu'une médiation coûte 400 € et que cette somme n'est mobilisée qu'en cas de médiation.

Christian SANSONNET demande s'il y a une augmentation des situations conflictuelles ?  
Le Maire lui répond qu'à Bosmie non mais qu'au niveau du CDG oui.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des CDDI pour l'extension du cabinet paramédical.**

Le Maire explique que le Conseil Départemental a créé un dispositif spécifique afin de financer la construction de cabinets paramédicaux et que le dossier d'extension du cabinet paramédical serait éligible dans le cadre des contrats départementaux de développement intercommunal (CDDI).

Il propose au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Département sur la base de l'avant-projet définitif validé lors de la séance du 28 février 2022 et actualisé avec les dépenses imprévues liées à la nécessité de dévoyer les réseaux.

Le montant actualisé de l'opération s'élève à 356 211,78 € HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Demande de subvention au Conseil Départemental et au SEHV pour le programme d'éclairage public 2023.**

Le Maire propose au Conseil municipal de demander une subvention au Conseil Départemental et au Syndicat Energies Haute-Vienne pour le programme 2023 de rénovation du parc d'éclairage public.

Les travaux seraient poursuivis dans la rue de la Briance.

Le montant des travaux est estimé à 15 295 € HT soit 18 354 € TTC.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

**Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition de jeux pour le Parc du Boucheron.**

Le Maire propose au Conseil municipal de demander une subvention au Conseil Départemental pour acquérir de nouveaux jeux pour le Parc du Boucheron.

Un devis établi par la société QualiCité estime le montant des acquisitions à 27 112,15 € TTC.

Arnaud BROUSSAUD demande de quand datent les jeux actuels ?

Le Maire lui répond qu'ils ont été installés en 2004.

Arnaud BROUSSAUD demande si les revêtements seront changés ?

Le Maire lui répond que le sol amortissant actuel sera remplacé par des gravillons, comme la règlementation l'autorise.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Dénomination du nouvel espace créé au-dessus des vestiaires du Stade.**

Le Maire indique que le bureau municipal propose de dénommer la salle située au-dessus des nouveaux vestiaires du Stade : « Espace Plein Ciel ».

Cette salle pourra accueillir les réunions, assemblées générales des clubs sportifs.

Elle devra impérativement faire l'objet d'une réservation auprès de la Mairie mais elle ne sera pas ouverte à la location.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Facturation des frais d'alimentation à la Communauté de communes du Val de Vienne.**

Le Maire propose à l'assemblée de facturer à la Communauté de communes du Val de Vienne (CCVV), les frais alimentaires payés par la Commune dans le cadre du repas organisé suite au conseil communautaire du 3 avril dernier.

Une somme de 286,52 € sera facturée à la CCVV.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réhabilitation de l'Orangerie.**

Le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Conseil Départemental pour les travaux de réhabilitation de l'Orangerie sur la base de l'avant-projet sommaire approuvé lors de la séance du 6 mars dernier pour un montant de 1 072 659,88 € TTC.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Communication de l'arrêté préfectoral du 22 mars 2023 autorisant la société LACAUX FRERES à poursuivre son activité.**

Le Maire communique à l'assemblée l'arrêté préfectoral du 22 mars 2023 modifiant l'arrêté préfectoral du 13 mars 2003 autorisant la société LACAUX FRERES à poursuivre l'exploitation d'une papeterie cartonnerie.

Le Conseil municipal acte cette communication.

**Questions diverses.**

- Jean-Christophe ARTIAGA donne des nouvelles des champions bosniauds :
- Laura BONNIN a été consacrée pour la 2<sup>ème</sup> fois consécutive championne de France UFOLEP en VTT,
- Sébastien GUICHARD, défendra les couleurs de la Commune au championnat d'Europe en Slovénie en juin prochain.

- Il rappelle les différents évènements qui se tiendront au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.
- Florian CAMPOURCY informe le Conseil municipal que suite à une réunion relative à la redevance incitative, les communes vont être sollicitées pour aider la Communauté de communes à lister les bacs non pucés.

Le Maire répond que c'est un énorme travail qui va retomber sur les mairies.

Florian CAMPOURCY dit que les remontées d'informations faites par les ripeurs sont assez précises, notamment sur les déchets mal triés ou laissés à côté des bacs, et que cela permettra d'améliorer les choses et de réduire les surcoûts.  
Il rappelle que les administrés peuvent demander à changer la taille de leurs bacs.

Christian SANSONNET s'interroge sur les problèmes d'odeur en été et sur l'hygiène si les bacs d'ordures ménagères ne sont levés qu'une fois par mois.

Le Maire rappelle qu'avec le passage à la redevance incitative, la facture des bosmiauds va être quasiment divisée par 2.

- Jean-Claude SAINTONGE signale des problèmes d'arbres et de branches au niveau de l'impasse de Saint-Paul.

Le Maire propose de sensibiliser les propriétaires concernés.

- Isabelle GAUD informe l'assemblée que la Commune a été retenue comme relais-étape du Tour de France.

A Bosmie-L'Aiguille, le 19 avril 2023

Le Maire

Maurice LEBOUTET



La secrétaire de séance

Isabelle GAUD